

AVIS d'enquête publique

La consultation administrative étant terminée, la consultation du public est désormais lancée avec l'enquête publique prévue **du 3 décembre 2018 au 8 janvier 2019**

Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers soumis à la consultation du public

Qu'est-ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?

Il s'agit :

- D'un document de planification, d'orientation et de gestion durable de l'eau, issu de la Loi sur l'Eau de 1992, et renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006. Son objectif est de protéger, à l'échelle d'un bassin versant, la ressource en eau et les milieux aquatiques pour les années à venir. Il permettra également de répondre aux objectifs de qualité de l'eau fixés par l'Europe.
- D'une démarche réalisée dans la concertation à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Somme aval et des Cours d'eau côtiers et partagée par les acteurs de l'eau du bassin (collectivités, usagers, Etat) permettant de mettre en œuvre collectivement un projet accepté par tous.
- D'un document de référence : une fois approuvé, le SAGE est doté d'une portée juridique.

En résumé : Le projet de SAGE concerne tous les domaines en lien avec la ressource en eau : rivières, eau potable, assainissement, inondations, coulées de boue, etc. Il a été élaboré par les acteurs du domaine de l'Eau de la Somme aval et Cours d'eau côtiers et coordonné par l'EPTB Somme - Ameva.

Sur quel territoire ?

Le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a été fixé par l'arrêté préfectoral du 24 avril 2010. Il comprend les 2/3 aval du bassin de la Somme et les fleuves côtiers.

Avec une superficie administrative de 4 530 km², le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers compte 569 communes réparties sur 20 communautés de communes ou d'agglomération au sein des trois départements Picards : la Somme (485 communes), l'Oise (76 communes) et le Pas-de-Calais (8 communes).

S'ajoute à cette partie continentale, une zone dite de transition de 40 km² correspondant à la Baie de Somme ainsi qu'une frange côtière de 1 mile marin (1 852 m).

Comment contribuer ?

Lors de la consultation administrative, le projet a reçu 98 % d'avis favorables. Le public est aujourd'hui consulté, vous pouvez donner votre avis sur le projet du 3 décembre 2018 au 8 janvier 2019. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour consulter le projet :

- Si vous souhaitez consulter la version papier (ou numérique) du projet et rencontrer un commissaire enquêteur, 19 lieux et dates de permanence ont été définis :

Lieux Dates Horaires

DAOURS	Lundi 3 décembre 2018	16h - 19h
GRANDVILLERS	Mercredi 5 décembre 2018	9h - 12h
CAYEUX	Samedi 8 décembre 2018	9h - 12h
BRETEUIL	Lundi 10 décembre 2018	9h - 12h
AIRAINES	Mercredi 12 décembre 2018	9h - 12h

AMIENS Jeudi 13 décembre 2018 13h - 16h
FEUQUIÉRES-EN-VIMEU Samedi 15 décembre 2018 9h - 12h
POIX DE PICARDIE Lundi 17 décembre 2018 15h - 18h
VILLERS-BRETONNEUX Mardi 18 décembre 2018 15h - 18h
NOUVION Mercredi 19 décembre 2018 15h30 - 18h30
ALBERT Samedi 22 décembre 2018 9h - 12h
MONTDIDIER Samedi 22 décembre 2018 9h - 12h
SAINT RIQUIER Mercredi 26 décembre 2018 9h30 - 12h30
ROYE Samedi 29 décembre 2018 9h - 12h
LIGNY-THILLOY Jeudi 3 janvier 2019 14h - 17h
AILLY- SUR- NOYE Samedi 5 janvier 2019 9h - 12h
ABBEVILLE Lundi 7 janvier 2019 15h - 18h
ROSIÉRES Lundi 7 janvier 2019 14h - 17h
FLIXECOURT Mardi 8 janvier 2019 15h -18h

•Si vous ne souhaitez pas vous déplacer, le projet est téléchargeable sur le site internet de l'EPTB Somme - Ameva, structure porteuse de ce projet (www.ameva.org, rubrique SAGE, SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers) ou sur le site de la Préfecture de la Somme (www.somme.gouv.fr, rubrique politiques publiques, environnement, eau assainissement et milieux aquatiques, Suivi Loi sur l'Eau, Enquêtes – Autorisations, Enquêtes – Autorisations 2018).

Vous disposez de 3 possibilités pour transmettre votre avis, vos observations, etc. :

- Remplir un des registres présents dans chacune des 569 mairies,
- Par voie postale, courrier adressé à la commission d'enquête publique du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, à l'adresse de la mairie d'Amiens,
- Par courrier électronique d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant le sujet de l'enquête dans le sujet l'objet du mail.